

4. Aménagement RD 930 - de la place publique jusqu'à l'intersection RD 930/CV2

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la proposition des services routiers du Département, de confier cette étude à la D.D.E. Subdivision de Verdun /Garonne, dossier mis à l'étude en 2004.

5. Aménagement intersection RD 930/CV12 de la Nauzette

Sur la partie de terrain à acquérir à M. SABA, l'étude pour aménager le carrefour sera menée par les services routiers du Département.

6. Mutation d'un agent administratif

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a accordé la mutation de Mme Patricia MEESEMAN à compter du 21 juillet 2008 pour un poste à la Mairie de Labastide St Pierre (82).

SEANCE DU 11 AOUT 2008

1. Augmentation du prix des repas à la cantine scolaire à compter du 01.09.2008.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu des hausses successives des denrées alimentaires et particulièrement de tous les produits frais (produits laitiers et légumes) depuis la dernière rentrée scolaire (2007), il est nécessaire d'augmenter le prix des repas pour un bon fonctionnement du service.

2. Augmentation du prix de la garderie municipale à compter du 01.09.2008

les lundis, mardis, jeudis et vendredis durant l'année scolaire 2008-2009 (hors vacances scolaires).

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le tarif forfaitaire de la garderie (des jours de classe, matin et soir) n'a pas été revalorisé depuis décembre 2000 et propose une révision du prix de ce service pour l'année scolaire 2008-2009.

3. Garderie des mercredis pour l'année scolaire 2008/2009 :

Convention de coopération intercommunale CLSH avec la commune de Labastide Saint Pierre : accueil des enfants les mercredis au CLSH de Labastide Saint Pierre à titre expérimental du 1^{er} septembre 2008 au 31 décembre 2008.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que plusieurs renseignements ont été pris auprès de structures existantes ainsi que des réunions d'information et de réflexion ont été menées avec les parents intéressés en collaboration avec la commission communale école.

Afin de maîtriser la situation, un sondage a été fait auprès des familles concernées. 53 enfants sont à prendre en compte :

- Organiser une garderie pour les mercredis dans nos locaux scolaires avec accueil, repas et animation, serait une structure inadaptée.

- Le rapprochement avec le CLSH communal de Labastide Saint Pierre est, pour la commission communale, celle qui présente les conditions les mieux adaptées. Les parents de la commune d'Orgueil seront informés des conditions d'accueil et de la participation (réunion fixée au mardi 26 août 2008 à 20h30).

A cet effet, M. le Maire soumet à l'assemblée la convention de coopération intercommunale CLSH avec la commune de Labastide Saint Pierre avec prise d'effet au mercredi 3 septembre 2008 (1^{er} mercredi sans classe).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : émet un avis favorable pour cette convention de partenariat ; prend acte que la situation sera revue en janvier 2009 afin d'être reconduite en 2009 ; prend acte des participations financières demandées par la commune de Labastide Saint Pierre en compensation du service rendu ; désigne M. le Maire pour signer la convention de coopération avec la commune de Labastide Saint Pierre.

M. le Maire rappelle que la convention prévoit la mise à disposition de trois agents de la commune pour le fonctionnement du CLSH les mercredis.

4. Recrutement provisoire de deux agents non titulaires

Le Maire expose aux membres du Conseil, qu'en application des dispositions du dernier paragraphe de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et pour faire face à un nouveau besoin pour le service cantine de l'école primaire et maternelle, la surveillance en garderie matin et soir, les mercredis, et l'entretien des classes, il conviendrait de recruter provisoirement deux agents non titulaires sur les bases suivantes :